

## Propositions d'amendements à la constitution :

- Le Conseil d'administration du Cjp a formé un comité avec la tâche de revoir la constitution. Voici les amendements proposés qui en sont ressortis. Veuillez vous référer au document [ci-joint](#) qui présente la constitution actuelle et la constitution telle que proposée côte à côte afin de voir les propositions en contexte.

Article	Proposition	Raisonnement
	Il est proposé de supprimer l'énoncé : « <b>**</b> Le masculin s'applique autant aux femmes qu'aux hommes dans ce document. », et d'adopter une écriture inclusive dans l'entièreté du document.	<p>L'inclusion est une des valeurs fondamentales du CJP et nous voulons refléter cette valeur dans ce document. Par exemple, voici quelques changements qui seront intégrés dans notre constitution :</p> <p>Ils → iels            Conseiller → La représentation            Trésorier → la trésorerie</p> <p>D'autres changements ont été faits partout dans le document pour mieux refléter cette valeur.</p>
Article II	Il est proposé de remplacer l'ancienne vision : « Le Cjp inspire de la fierté aux jeunes.» par la nouvelle vision : « Une jeunesse fière et engagée, qui renforce la vitalité des communautés d'expression française. » dans l'Article II	Cette vision découle des consultations du Conseil d'administration avec la firme O Stratégies pour travailler le plan stratégique et la mission/vision de l'organisme.
Article II	Il est proposé de remplacer l'ancienne mission : « Organisme porte-parole de la jeunesse d'expression française au Manitoba, le Cjp contribue à développer chez les jeunes de 14 à 25 ans la capacité et la volonté de	Cette mission découle des consultations du Conseil d'administration avec la firme O Stratégies pour travailler le plan stratégique et la mission/vision de l'organisme.

	participer activement à sa francophonie » par la nouvelle vision : « Organisme porte-parole de la jeunesse d'expression française au Manitoba, le Cjp cultive chez les jeunes, en ciblant ceux de 14 à 25 ans, le sentiment d'appartenance à la francophonie ainsi que la capacité et la volonté de contribuer à leurs diverses communautés. » dans l'Article II	
Article VII	Il est proposé d'ajouter la spécification suivante au point 1 de l'article VII : « Le public général peut y assister en tant qu'observateur. »	Toustes sont la bienvenue à nos AGAs. Le Cjp est au service de la communauté entière!
Article VII	Il est proposé de remplacer le terme « officier » par le terme « de l'administration » dans l'énoncé e du point 3 dans l'article VII	Le terme administration est plus représentatif du rôle en question que le terme officier, et neutre au niveau du genre.
Article VIII	Il est proposé d'ajouter la spécification suivante au point 3.d de l'article VIII : « Les rencontres peuvent avoir lieu en présentiel, hybride ou virtuel selon les besoins »	Depuis 2020, le CA tient parfois ses rencontres virtuellement ou en mode hybride, ceci est parfois plus efficace et accessible.
Article VIII	Il est proposé de remplacer le point 3g de l'article VIII « tout membre du conseil d'administration absent de trois réunions consécutives du conseil d'administration, sans raison jugée valable par le conseil d'administration, est destitué de son poste au conseil; » par « tout membre du conseil d'administration qui n'assume pas ses fonctions et responsabilités (s: manqué trois réunions consécutives du conseil d'administration) ou qui ne reflète pas les valeurs du Cjp sans raison jugée valable par le conseil d'administration peut être destitué de son poste avec un vote de deux tiers du conseil d'administration; »	Présentement, il n'y a pas de procédures ou de consignes directrices concrètes quant à la destitution des membres du CA.

Article VIII	Il est proposé d'ajouter le sous-point ii : « collabore avec la présidence et l'appui dans les fonctions indiquées ci-haut selon une division des tâches qui convient aux deux » au point 4.b de l'Article VIII	Nous voulons encourager une meilleure division des tâches et des responsabilités entre la présidence et la vice-présidence, ce qui favorise la transmission du savoir.
Article VIII	Il est proposé de retirer le sous-point i : « assure une continuité dans l'élaboration d'un plan d'action du Cjp; » et le sous-point iv : « n'a aucun droit de vote aux réunions du conseil d'administration » du point 4.i de l'article VIII	L'élaboration du plan d'action n'est simplement pas le rôle de la présidence sortante. Ceci est fait à l'interne par les employé.es.  C'est vrai que la présidence de charge n'a pas le droit de vote, mais c'est déjà spécifié dans le point 3 de l'article VIII.
Article VIII	Il est proposé de renommer le point 5 de l'article VIII à « Honoraires des administrateurs », de retirer les énoncés qui le constituent présentement et d'y ajouter l'énoncé i : « Le conseil d'administration peut établir des honoraires pour les membres du conseil d'administration. Les membres recevant un honoraire doivent rendre un rapport de leurs heures de travail au conseil d'administration pour l'approbation des versements. Le montant total des honoraires ne peut pas dépasser 1,5% du financement de base de l'organisme. » et l'énoncé ii : « Voir le guide des politiques en annexe pour la politique et les procédures. »	Ceci nous donne beaucoup plus de flexibilité et reflète notre politique qui vient d'être adoptée. Le maximum de 1.5% protège le Cjp.
Article IX	Il est proposé de retirer le point 2 : « La présidence est membre ex officio du comité du personnel et préside ce comité. » de l'article IX	C'est vrai, mais c'est déjà énoncé dans l'article VIII.
Article IX	Il est proposé de remplacer « manuel des employés » par « le guide des politiques » dans le point 3 de l'article IX	Les responsabilités et obligations du comité du personnel sont bel et bien énoncées dans le guide des politiques et non dans le manuel des employés.

Article IX	Il est proposé de remplacer « Le comité du personnel révise le Manuel de politique des employés annuellement. » par Le comité du personnel révise le Manuel des politiques et des conditions de travail lors des années pairs (selon la date de l'assemblée générale annuelle). » dans le point 5 de l'article IX	Revoir ce document annuellement est trop fréquent à notre avis. Une fois par 2 ans est suffisant.
Article X	Il est proposé d'ajouter « au moins » au point 2 de l'article X	C'est tout à fait possible que les nominations soient ouvertes plus de 14 jours avant l'AGA.
Article X	Il est proposé d'ajouter « de la » au point 3 de l'article X	Au niveau de la grammaire. La préposition « de » doit être répétée.
Article x	Il est proposé de remplacer « ce candidat est élu par acclamation lors de la clôture des nominations. » par « un vote de confiance a lieu pour sa mise en fonction. » dans le point 4 de l'article X	Ceci offre l'occasion aux membres d'exprimer leur voix.
Article X	Il est proposé d'ajouter les phrases suivantes au point 10 de l'article X : « Les postes de l'administration sont en élection soit lors d'année paire ou impaire en suivant l'horaire présenté au point 2. De l'article VII ou si le poste est vacant. »	Ceci n'est qu'une spécification de l'horaire des élections
Article X	Il est proposé de retirer « au conseil d'administration et au comité du personnel » du point 11 de l'article X	La vice-présidence assumera toutes les responsabilités donc cette spécification n'est pas nécessaire.